



### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2015 A MONTRICOUX

**Étaient présents :** MM. MAFFRE Christian (Président), BULFONI Hervé, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, HERVIOU Max, JEANJEAN Claude, JOUANY Claude (représentant Nicole CASTEX), MARTINEZ Ghislaine, MASSAT André, PAGES Yves, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, RICARD Jacques (représentant Jacques CALMETTES), SOULIÉ Jacques, TILLON Georgette, TOURREL Pierre (représentant Maurice CORRECHER), TSCHOCKE Christian, VALETTE Christian (représentant Guy ROUZIÈS), VALETTE Gilles, VIROLLE Alain.

**Étaient absents excusés :** MM. CABIANCA Angélo, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, IORDANOFF Cécile, ROUZIÈS Guy.

Mme PERN-SAVIGNAC Fabienne, Maire de Montricoux, a accueilli l'assemblée en présentant la commune de Montricoux.

#### I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

##### 1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 27 mars 2015

##### 2- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Pern-Savignac Fabienne, Maire de Montricoux, a été désignée secrétaire de séance.

##### 3- Nouveaux statuts du PETR actés en Préfecture

Lors du dernier comité syndical, il a été proposé de nouveaux statuts pour le PETR du PMQ conformément aux dispositions spécifiques au PETR.

Depuis, les quatre EPCI membres du PETR ont délibéré sur ces nouveaux statuts.

Ainsi, le Préfet de Tarn et Garonne a pris un Arrêté Préfectoral le 7 mai 2015, officialisant ces nouveaux statuts.

##### 4- Approbation du règlement intérieur du PETR

Il est proposé d'adopter un nouveau Règlement Intérieur, envoyé avec la convocation, conforme à la transformation en PETR, opérée le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET :** VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que suite à la transformation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en PÉTR du Pays Midi-Quercy au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il convient de valider le nouveau règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les termes de ce règlement intérieur
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Voir en annexe du document d'appui, le règlement intérieur du PÉTR du PMQ adopté.

## 5- Élection du 11<sup>ème</sup> membre du Bureau

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que lors de la séance du 13 février 2015 les nouveaux statuts du PÉTR du Pays Midi-Quercy ont été validés.

Monsieur le Président précise que ces nouveaux statuts **prévoient un 11<sup>ème</sup> membre au sein du Bureau issu de la Communauté de Communes du Quercy Vert.**

Désormais la composition est la suivante : 3 Vice-Présidents à raison d'un Vice-Président par Communauté de Communes ainsi que de 7 autres membres (au lieu de 6 précédemment) afin d'obtenir la répartition suivante (Président compris) :

- ✕ 4 membres du Quercy Caussadais
- ✕ 3 membres des Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- ✕ 2 membres du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- ✕ 2 membres du Quercy Vert

Il est donc procédé à l'élection du 11<sup>ème</sup> membre du Bureau issu de la Communauté de communes du Quercy-Vert à bulletin secret.

M.PEZOUS Bernard est élu à l'unanimité.

La composition du Bureau du PÉTR du PMQ est donc à présent la suivante :

<b>3 Vice-président</b>	
1 <sup>er</sup> Vice-président	CALMETTES Jacques
2 <sup>ème</sup> Vice-président	BONHOMME François
3 <sup>ème</sup> Vice-président	ALBERT Jean-Paul
<b>7 autres membres</b>	
Quercy Caussadais	BERTELLI Jean-Claude
Quercy Caussadais	JEANJEAN Claude
Quercy Caussadais	DONNADIEU Jean-Louis
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	TSCHOCKE Christian
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	RAEVEN Pierre
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	FERTÉ Denis
Quercy Vert	PEZOUS Bernard

## 6- Gestion des ressources humaines

### ❖ Création d'un poste de coordinateur Pôle pleine nature

Dans le cadre de la candidature à l'appel à projet FEDER Massif Central « Pôle de pleine nature », présentée lors du Comité syndical du 28 mars 2015 et déposée le 30 mars 2015, le PÉTR du PMQ est maître d'ouvrage de l'animation –coordination du pôle.

Dans ce cadre, il a été proposé de dédier 0.6 ETP (équivalent temps plein) à cette mission, financé à 70%, et donc de créer un poste en conséquence qui ne sera pourvu que si la candidature du PÉTR du PMQ est retenue (réponse le 9 juillet 2015).

La délibération suivante a été adoptée:

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE NIVEAU DE CATEGORIE A DE CHARGE DE MISSION " POLE DE PLEINE NATURE."**

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet de Catégorie A de chargé de mission « Pôle de Pleine Nature » et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché Territorial	Gestion, suivi et évaluation du programme Coordination globale des différents opérateurs du pôle et suivi des actions du PETR Animation du réseau des partenaires du pôle et animation du comité de pilotage Participation au réseau Massif Animation des prestataires pour le développement de nouvelles prestations et coordination de la communication	Bac + 4 développement local spécialité sport et tourisme	21H

La nature des fonctions précitées, justifient l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour cet emploi compte tenu du rattachement de ce recrutement à un programme de financement FEDER Massif central spécifique indiquant une période d'éligibilité des dépenses limitées dans le temps. La date limite d'exécution de l'opération étant fixée au 01/03/2017.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence à l'échelon 2 du grade des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de chargé de mission « Pôle de Pleine nature » à compter du 01/10/2015 dans les conditions précitées,
- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

❖ **Création d'un poste de conseiller en énergie pour la plateforme habitat privé**

Dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) –Plateforme rénovation de logements privés, lancé par l'ADEME et pour lequel le Pays MQ a été retenu fin 2014 (cf ; comité

syndical du 3 oct 2014), il est proposé de recruter un conseiller énergie qui accompagnera les particuliers dans leurs projets de rénovation thermique.

Cette mission initialement prévue pour être externalisée est finalement internalisée car le nouveau mode de financement de la Plateforme par l'ADEME depuis janvier 2015 (voir point III 3)) est très avantageux en procédant ainsi (financement à plus de 90% du poste).

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE "CONSEILLER RENOVATION" AUPRES DES HABITANTS DU PAYS MIDI-QUERCY POUR LEQUEL IL N'EXISTE PAS DE CADRE D'EMPLOIS**

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de "Conseiller Rénovation" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

Nombre d'emploi	Nature et description des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	<p>Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et afin de développer l'indépendance énergétique du territoire, il exercera les fonctions de conseiller rénovation auprès des habitants du Pays Midi Quercy. Ses services visent à sensibiliser et accompagner les habitants du territoire qui veulent améliorer la performance énergétique de leur logement</p> <p>Pour les habitants du territoire voulant rénover thermiquement leur logement, il/elle devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tenir des permanences en mairie en lien avec l'animateur OPAH</li><li>- Participer aux événements de sensibilisation à destination du grand public</li><li>- Réaliser des études thermiques spécifiques pour les logements communaux</li><li>- Se rendre aux domiciles des habitants du territoire pour donner un avis basé sur le bâtiment.</li><li>- Gestion et administration du site internet support de la plateforme,</li><li>- Accompagner les habitants dans le choix des travaux</li><li>- Accompagner les habitants tout au long de leur projet (choix des travaux, information sur aides financières, choix des entreprises, bilan des travaux, suivi des consommations...)</li></ul>	BAC +2 minimum	35H

En l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions décrites, il conviendrait de pourvoir l'emploi par un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence au 6<sup>me</sup> échelon de l'échelle indiciaire des techniciens territoriaux

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de "Conseiller Rénovation" à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 dans les conditions précitées,

- **CHARGENT** le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## 7- Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES**

Monsieur le Président est autorisé à renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : .....1 an
- ⇒ Taux : .....EURIBOR 3 mois moyen mensuel + marge de 1.4%
- ⇒ Intérêts : .....calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- ⇒ Commission : .....commission d'engagement de 300€ payables à la signature du Contrat. Commission de non utilisation de 0,25% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard à la date précisée dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

## **II- POLITIQUES TERRITORIALES**

### 1- Contrat Unique Régional 2015-2017

#### ❖ Information sur le calendrier et trame pour contractualiser

Le Conseil Régional MP souhaite renouveler rapidement la contractualisation territoriale (ex convention territoriale) dans le cadre d'un Contrat Régional Unique d'abord signé pour une période de 3 ans (2015-2017), qui sera renouvelé dans des conditions différentes, suite à la fusion avec le Languedoc Roussillon.

Le président du PETR du PMQ a manifesté par un courrier au Président Malvy en mai 2015, le souhait du PETR du PMQ de contractualiser en 2015 sur le périmètre actuel du PMQ avec le CR MP et le Conseil Départemental.

Les modalités d'interventions du CR MP ont été confirmées en Commission Permanente de mai 2015. Elles mettent en **exergue la volonté de soutenir en priorité les projets à maîtrise d'ouvrage supra communautaire et communautaire et les projets communaux bénéficiant de fonds de concours communautaire.**

Un document de Contrat Unique cadre doit être rédigé pour fin juillet (voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour une ébauche) afin de contractualiser en septembre et de proposer une première programmation opérationnelle en octobre 2015.

Un Comité technique avec les EPCI, le CR MP et le CD 82 est organisé par le PETR le 10 juillet 2015 afin de préciser les attendus pour ce contrat cadre et de lister les opérations prêtes pour être proposées en 1<sup>ère</sup> programmation 2015.

*Une délibération de principe est proposée pour autoriser le Président à signer le Contrat Régional Unique du Pays MQ dans les meilleurs délais afin d'engager une première programmation opérationnelle d'ici la fin de l'année 2015.*

*M.MAFFRE a insisté sur l'inflexion de la politique contractuelle du CR MP qui privilégie les projets à vocation intercommunale. De plus il a demandé aux communes et EPCI de faire remonter avant fin juillet les projets qui rentrent dans ce cadre si elles souhaitent être inscrites dans la programmation 2015. Une autre programmation sera proposée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2016.*

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : VALIDATION DU PROJET DE CONTRAT REGIONAL UNIQUE DU PAYS MQ (2015-2020)**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du PMQ a vocation statutairement à porter des contractualisations infrarégionales et infradépartementales des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Dans ce cadre, il a été amené à piloter la Convention Territoriale du Pays MQ (2008-2014) qui a permis de soutenir plus de 250 opérations représentant un coût de projets de plus de 59 M€ qui ont générées 50 % d'aides publiques, soit environ 30 M€ en 7 ans.

Dans la continuité de cette contractualisation, le PETR du PMQ souhaite poursuivre ce partenariat avec le Conseil Régional MP, chef de file de cette procédure, qui a souhaité la faire évoluer pour la période 2015-2020 en Contrat Régional Unique.

Dans la continuité des actions et des dispositifs coordonnés à notre échelle de territoire de Projet Midi-Quercy, le PETR du Pays Midi-Quercy a manifesté son intérêt par courrier du 18 mai 2015 pour contractualiser en 2015 un Contrat Régional Unique pluriannuel, sur son périmètre d'intervention statutaire, le Pays Midi-Quercy.

Fort des enseignements du Bilan de la précédente Contractualisation, et dans la continuité de la candidature au programme LEADER 2014-2020, déposée le 30 novembre 2014, les acteurs du territoire souhaitent engager ce dernier dans l'adaptation aux grands enjeux économiques et sociétaux qui se profilent : la transition énergétique et écologique ; la mutation de notre population rurale et donc de ses besoins ; la valorisation économique des ressources du territoire.

Les deux objectifs transversaux poursuivis sont le renforcement de l'attractivité durable du territoire et le développement de l'emploi.

Le Contrat Régional Unique du Pays MQ doit notamment préciser dans son article 3, la stratégie de développement du territoire.

En référence aux enjeux de la charte de développement durable initiale du Pays MQ (espace et environnement, démographie et cohésion sociale, développement économique durable), des axes précisent et hiérarchisent les orientations du projet de développement pour les trois piliers du développement durable :

Premier axe: Un territoire équitable, « coopération, mise en réseau des acteurs, développement culturel, cohésion sociale, participation »

Deuxième axe: Un territoire viable, « développement économique, diversification des activités, valorisation des ressources du territoire ».

Troisième Axe : Un territoire vivable, « préservation de l'environnement, valorisation du patrimoine, équipements de services ».

Des mesures opérationnelles devront décliner ces 3 axes et permettre ainsi de définir l'architecture des programmations annuelles du Contrat Régional Unique du Pays MQ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le Projet de Contrat Régional Unique du Pays MQ à venir avec le Conseil Régional MP et le Conseil Départemental 82
- **AUTORISE** son Président à signer le Contrat Régional Unique pour la période 2015-2017 dans un premier temps et tout document concernant cette action

## 2- LEADER V

### ❖ Information et délibération sur les membres du comité de programmation

Le Conseil Régional MP, autorité de gestion du fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), dans lequel est inclus le programme LEADER (Liaison entre actions de l'économie rurale), doit définitivement procéder à la sélection des candidatures retenues pour l'appel LEADER 2014-2020, lors de sa Commission Permanente du 9 juillet 2015.

De fait, le conventionnement qui suivra entre l'autorité de gestion (le CR MP) et les GAL (Groupe d'Action local) sélectionnés, ne devrait s'opérer que lorsque le PDRR (Programme Développement Rural Régional) sera validé par la Commission européenne (normalement en septembre 2015).

Le décalage dans la mise en route effective du nouveau programme LEADER évoqué lors du dernier comité syndical se confirme et devrait repousser un premier Comité de programmation LEADER MQ vers octobre-novembre 2015.

Dans cette perspective, il est proposé de procéder à la désignation des deux membres (un homme et une femme) du Comité syndical, en plus du Président du PETR, qui siègeront au Comité de programmation (GAL) du programme européen LEADER MQ.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **OBJET : PROGRAMME LEADER V (2014-2020)-DESIGNATIONS DES DELEGUES DU PETR AU COMITE DE PROGRAMMATION (GAL)**

Monsieur le Président rappelle que le PETR a répondu le 30 novembre 2014 à l'appel à candidature lancé par le Conseil régional Midi-Pyrénées pour le programme européen LEADER 2014-2020. La réponse officielle ne sera connue que lors de la Commission Permanente du Conseil Régional du 9 juillet.

Dans le dossier de candidature, le PETR du PMQ qui sera la structure juridique gestionnaire du programme LEADER, doit organiser la gouvernance notamment par la mise en place d'un Comité de programmation, également appelé Groupe d'Action Locale (GAL).

Ce Comité de programmations sera composé de 22 membres dont 11 élus en Pays Midi-Quercy : le Président du PETR, 2 élus par communauté de communes et 2 membres du Comité syndical du PETR non désignés par les communautés de communes.

De plus, le Comité de programmation devra tendre dans sa composition vers la parité homme/femme.

Dans ce cadre, il est donc proposé de désigner deux délégués du Comité syndical du PETR, un homme et une femme.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition faite par le président concernant la composition du Comité de programmation du programme LEADER 2014 2020 du Pays Midi-Quercy.
- **DESIGNE** Mme QUINTARD Nadine et Monsieur RAEVEN Pierre pour siéger au Comité de programmation LEADER, en tant que délégués du PETR du PMQ.
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

#### ❖ Délibération sur l'animation gestion LEADER V pour 2ème semestre 2015

Dans le cadre de l'animation-gestion du nouveau programme LEADER 2014-2020, le PETR peut solliciter des cofinancements du FEADER et du Conseil Départemental, dans la continuité de ce qui se faisait pour le précédent programme LEADER IV.

Il est donc proposé de solliciter ces aides pour une première période correspondant au 2<sup>ème</sup> semestre 2015 qui verra la mise en place du nouveau programme LEADER.

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME LEADER V (2014-2020) – ANNEE 2015 (2EME SEMESTRE)**

Monsieur le Président rappelle que le PETR a répondu le 30 novembre 2015 à l'appel à candidature lancé par le Conseil régional Midi-Pyrénées pour le programme européen LEADER 2014-2020. La réponse officielle ne sera connue que lors de la Commission Permanente du Conseil régional du 9 juillet.

Le PETR du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation et de la gestion du programme Leader 2014/2020 Pays Midi-Quercy.

À ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne et du Conseil Départemental de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (Salaires et frais de déplacements)	49 549 €	U.E. (Leader) (60%)	30 329 €
Communication	1 000 €	Conseil Départemental 82 via leader (hors poste chef culturel) (15.5%)	7 849 €
		Autofinancement (24.5%)	12 371 €
<b>Total Dépenses HT</b>	<b>50 549 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>50 549 €</b>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion (2<sup>ème</sup> semestre 2015) du programme Leader Pays Midi-Quercy 2014/2020»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

#### ❖ Projet de territoire du PETR

- ✕ Rappel du cadre règlementaire :

La loi MAPTAM (article 79 Titre IV portant création des PETR) crée une nouvelle catégorie de syndicat mixte, avec des dispositions particulières (**Projet de territoire** ; Conseil de développement territorial ; conférence des Maires ; ..).

Art L.5741-2- « Dans les 12 mois suivants sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Sur décision du Comité syndical du pôle, les conseils départementaux et les conseils régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

... il définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture et social ou encore de la promotion de la transition écologique et énergétique. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt général »

Préconisations techniques (source ETD) : il s'agit d'actualiser la charte de développement durable du Pays Midi-Quercy (réalisée en 2002) en prenant en compte les travaux menés depuis (Contrat de Pays, LEADER , émergence SCOT...) et surtout en recentrant le document sur une période plus courte (2015-2020) et un caractère plus opérationnel ( la charte était essentiellement stratégique).

✱ Calendrier et méthodologie d'élaboration du Projet de Territoire :

Il est proposé de faire appel à la SPL ARPE MP, à laquelle le PETR est actionnaire, pour accompagner le PETR dans l'élaboration du Projet de territoire en lui donnant un sens développement durable plus explicite et lisible. Ceci dans la continuité de la charte de développement durable initiale de 2002, et plus récemment de la reconnaissance TEP CV du PETR du PMQ. Ce document cadre, projet de territoire développement durable pourrait ainsi s'inscrire dans la démarche du Ministère de l'écologie, développement durable et énergies, de reconnaissance aux démarches territoriales de développement durable.

L'accompagnement de la SPL ARPE, estimé à 15 000€ est inclus dans le plan d'actions TEP CV porté par le PETR du PMQ, et donc financé à 80% par l'enveloppe TEP CV dédiée au territoire.

Calendrier prévisionnel :

- juillet-sept : production d'un pré-document interne au PETR, à partir des documents existants et des consultations réalisées lors de l'élaboration de la candidature LEADER ;
- Fin Sept 15 : Entretiens/enquêtes auprès des EPCI et présentation du pré-document au Bureau du PETR (avec les 4 EPCI) et au CDT.
- Oct\_ nov : réunions des 4 commissions du PETR pour alimenter le pré-document élargies au CDT et aux partenaires institutionnels (CD 82 et CR MP )
- décembre :
  - Conférence des Maires et plénière du CDT pour présenter le Projet de Territoire de développement durable.
  - Délibération sur le Projet de T. en Comité syndical de fin d'année

*Une délibération de principe est proposée pour autoriser le Président à signer une convention avec la SPL ARPE MP pour accompagner le PETR dans l'élaboration d'un Projet de territoire de développement durable, pour un montant maximum de 15 k€.*

*M.MAFFRE Christian a souligné qu'il était intéressant d'avoir un regard extérieur pour actualiser notre Projet de Territoire, de plus ayant une expertise avérée en développement durable qui est un enjeu important pour le PMQ et l'ensemble des partenaires institutionnels.*

*M.MASSAT André a demandé si cette dépense était prévue dans le BP 2015. Il lui a été répondu positivement.*

La délibération suivante a été adoptée :

<b>OBJET :</b> ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE LA SPL ARPE MP POUR L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PETR DU PAYS MQ
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Président rappelle que le PETR du PMQ se doit dans les 12 mois qui suit sa création :  
Art L.5741-2- « Dans les 12 mois suivants sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent ; ... il définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture et social ou encore de la promotion de la transition écologique et énergétique. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt général ».

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'actualiser la charte de développement durable du Pays Midi-Quercy (réalisée en 2002) en prenant en compte les travaux menés depuis (Contrat de Pays, LEADER , émergence SCOT...) et surtout en recentrant le document sur une période plus courte (2015-2020) et un caractère plus opérationnel ( la charte était essentiellement stratégique).

Il est proposé de faire appel à la SPL ARPE MP, à laquelle le PETR est actionnaire, pour accompagner le PETR dans l'élaboration du Projet de territoire en lui donnant un sens développement durable plus explicite et lisible. Ceci dans la continuité de la charte de développement durable initiale de 2002, et plus récemment de la reconnaissance TEP CV (Territoire énergie positive pour la croissance verte) du PETR du PMQ. Ce document cadre, projet de territoire de développement durable pourrait ainsi s'inscrire dans le dispositif du Ministère de l'écologie, développement durable et énergies, pour être reconnu aux démarches territoriales de développement durable.

L'accompagnement de la SPL ARPE, estimé à 15 000€ TTC est inclus dans le plan d'actions TEP CV porté par le PETR du PMQ, et donc financé à 80% par l'enveloppe TEP CV dédiée au territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **VALIDE** la proposition de faire intervenir la SPL ARPE MP pour élaborer le Projet de territoire de développement durable du PETR du PMQ
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la SPL ARPE MP
- **AUTORISE** le Président à demander des subventions dans le cadre du fond TEPCV ou du programme LEADER si nécessaire.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

### **III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR**

#### **1- Culture/PAH (Pays d'Art et d'Histoire)**

- ❖ Délibération pour conventionner avec la commune de Saint Antonin Noble Val pour élaboration du Projet Culturel et Scientifique du Musée

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : ELABORATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL PAR LE PAYS MIDI-QUERCY**

Monsieur le Président rappelle que le musée de Saint-Antonin est doté d'une collection labellisée « Musée de France ». La Commune a souhaité restructurer l'établissement. En application de l'article L451-2 du code du patrimoine, la Commune a pour obligation de réaliser l'inventaire réglementaire des collections dont elle est propriétaire. L'inventaire réglementaire des collections de la Commune mais également de celle appartenant à la Société des Amis du Vieux St Antonin a été fait en 2013, en deux phases, de janvier à juin puis de septembre à novembre. Pour chacune, la Commune a bénéficié d'un accompagnement financier dans le cadre du programme Leader IV Midi-Quercy et pour la première phase d'un cofinancement de la Région et Département grâce à une inscription dans le Projet culturel de territoire Midi-Quercy. La deuxième étape en vue de la restructuration du musée, après le récolement des collections, est l'élaboration du projet scientifique et culturel de l'établissement (le PSC est un document d'orientation stratégique, il exprime la vision du musée et il présente ce qui va être réalisé dans les 3 à 5 ans, ciblant les priorités et les moyens nécessaires à la

réalisation des objectifs).

Monsieur le Président informe le comité syndical que le 6 mai 2015, une réunion de concertation, sur l'opportunité et les conditions de prise en charge par le Pays Midi-Quercy de la mission d'élaboration du PSC, a réuni les élus de Saint-Antonin, du Pays Midi-Quercy, la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin et la DRAC Midi-Pyrénées (tutelle assurant le contrôle scientifique sur les collections labellisées Musée de France). Les points suivants ont été mis en exergue :

- L'élaboration du PSC et l'intégration des orientations dans le dossier de candidature du Pays au label Pays d'art et d'histoire, est une des conditions fortes pour l'obtention du label.
- Les axes majeurs de la collection sont en cohérence avec les thématiques du territoire, notamment : la préhistoire et la protohistoire, l'archéologie et l'urbanisation médiévale.
- Les collections du musée résonnent déjà au-delà de Saint-Antonin et l'inscription dans le projet de Pays d'art et d'histoire pourrait renforcer cette dimension.
- La mutualisation des moyens et des compétences voire la mise en réseau des compétences et des équipes au sein du territoire est un objectif recherché.
- L'animation / la coordination à l'échelle du Pays des centres d'interprétation et musées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire est pertinent (cohérence, mutualisation).
- Ainsi que l'élaboration de programmations culturelles partagées avec le programme annuel du PAH.

Monsieur le Président propose en conséquence, l'affectation de Jihan Ghiati-Chardon (chef de projet culture en charge de l'élaboration de la candidature au label PAH) sur cette mission d'élaboration du PSC, d'octobre à décembre 2015 à mi-temps (l'autre mi-temps étant dévolu à la finalisation de la candidature du Pays Midi-Quercy au label PAH) avec une réévaluation des besoins en janvier 2016 pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste chef de projet culturel 3 mois à mi-temps	6 250 €	DRAC (50%)	3 125 €
		Leader V MQ (30%)	1 875 €
		Commune de St Antonin (10%)	625 €
		Autofinancement Pays Midi-Quercy (10%)	625 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 250 €</b>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les subventions mentionnées dans ce plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer la Convention avec la Commune de Saint-Antonin-Noble-Val ainsi que tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

#### ❖ Délibération sur convention 2015-2017 DRAC/PETR sur résidences d'artistes

La délibération suivante a été adoptée :

#### **OBJET : MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA CONVENTION TERRITOIRE CULTURE DRAC MIDI-PYRENEES - PETR DU PAYS MIDI-QUERCY – 2015/2017**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical validait lors de sa séance du 8 juillet 2013, par délibération (n°3), la signature de la convention territoire culture avec la DRAC Midi-Pyrénées ; laquelle concernait la période 2013-2015. Lors de son arrivée à la DRAC Midi-Pyrénées, le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Directeur régional a souhaité d'une part que le contenu des conventions territoire culture soit précisé et que les Communautés de Communes soient cosignataires. Cette convention territoire culture a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges – le 8 juillet 2014 entre le Directeur régional des affaires culturelles de Midi-Pyrénées et le Président du PETR du Pays Midi-Quercy et le 12 septembre 2014 avec les élus du Bureau du pays. La nouvelle mouture de la Convention territoire

culture dont le nouveau calendrier de mise en œuvre couvre la période 2015 à 2017 a été présentée le 24 février 2015 avec les élus réunis en commission culture du Pays puis à nouveau en Bureau du Pays le 12 juin 2015.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de la Convention Territoire Culture qui concerne en Midi-Quercy la mise en œuvre des Résidences de Territoire :

- Développer la présence artistique dans le territoire grâce à la mise en œuvre de résidences d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle.
- Nouer des partenariats entre les opérateurs des résidences et les acteurs du territoire culturels ou non.
- Favoriser la participation des habitants et la rencontre avec les artistes, leur démarche artistique et leurs œuvres.
- Créer un espace de collaboration entre les opérateurs culturels, la DRAC Midi-Pyrénées et les élus du Pays et des Communautés de Communes.

Monsieur le Président précise que la DRAC Midi-Pyrénées a accompagné des résidences de Territoire en Midi-Quercy depuis 2011, à titre expérimental. Dans le cadre de la Convention, la DRAC Midi-Pyrénées cofinance aux côtés des collectivités locales deux Résidences de Territoire chaque année.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** son Président à signer la Convention Territoire Culture 2015-2017, avec la DRAC Midi-Pyrénées et les Communautés de Communes du Pays Midi-Quercy, ainsi que tout acte ou document concernant cette action

❖ *Des précisions sur les résidences d'artistes accompagnées par la convention avec la DRAC MP sont apportées :*

- *3 opérateurs locaux sur 4 sont basés à St-Antonin NV (Même sans le train ; Mosaïque en Val ; Le fond et la Forme) et le 4<sup>ème</sup> à Nègrepelisse (Centre d'art La cuisine).*
- *Il est demandé aux opérateurs de ces résidences d'artiste de faire évoluer leur projet en diffusant encore plus largement sur l'ensemble du Pays MQ (notamment en Quercy-Vert) la mise en œuvre des résidences, notamment la partie médiation auprès des jeunes.*
- *M.MAFFRE a précisé que la culture doit aller vers les habitants et la DRAC MP soutient ces résidences d'artistes dans ce sens. Ce sera donc un signe fort pour la DRAC que les 4 EPCI délibèrent pour soutenir ce projet.*
- *La sélection des artistes en résidence se fait par appel à projet organisé par l'opérateur (associations citées plus haut) qui associent en général les élus et la DRAC MP au Comité de sélection. Les artistes extérieurs au territoire sont exigés par le DRAC MP.*

*Mme Ghiati-Chardon Jihan, chargée de mission culture, a également commenté un document distribué en séance « Mission culture/documents ressources » (voir en pièce jointe au compte-rendu) :*

- *L'étude démontre la part conséquente des retombées économiques et sociales du patrimoine (1€ investit dans le patrimoine en Midi-Pyrénées génère entre 32€ et 36€). De plus, il est constaté que « le touriste patrimonial » reste plus longtemps, va plus souvent au restaurant et donc dépense plus en moyenne qu'un autre touriste. Le patrimoine joue donc un rôle social essentiel par le nombre d'emplois qu'il génère, il est un moteur économique important.*
- *M.MAFFRE a conforté ce propos en précisant que le patrimoine et le tourisme confortent des activités économiques parallèles qui viennent renforcer la viabilité et la vivabilité du territoire (enjeux du contrat de Pays).*

- ❖ Information sur le voyage d'étude organisé par le PETR pour aller rencontrer le Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron (65) le 29 juin 2015.

*M.MAFFRE et M.PEZOUS ont évoqué ce voyage d'étude qui a été très instructif (voir pièce jointe) sur la dynamique PAH créée sur ce territoire rural, notamment sur le volet appropriation par les habitants (écoles, associations...) de leur richesse patrimoniale...*

*M.MAFFRE a mis en avant 3 axes importants qui peuvent être abordés dans le cadre d'un PAH :*

- transmission aux habitants de la connaissance sur le patrimoine
- éducation culturelle aux jeunes
- lien avec l'offre touristique patrimoine

*Le PAH apportera une cohérence d'intervention des politiques publiques dans un cadre d'intervention commun au service d'une identité territoriale plus lisible.*

## 2. Habitat/urbanisme - planification

### ❖ Délibération pour prolongement d'un an de l'OPAH du Pays Midi-Quercy

Suite au Comité de pilotage OPAH PMQ qui s'est tenu le 9 avril 2015 à Caylus (cf : compte rendu en annexe) et la délibération concordante des 4 communautés de communes, il est proposé de prolonger d'un an (juillet 2015-juillet 2016) l'OPAH du PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET :    PROLONGEMENT D'UN AN DE L'OPAH DU PAYS MIDI-QUERCY DE JUILLET 2015 A JUILLET 2016**

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi Quercy a mis en place une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire, dont les objectifs sont ciblés notamment sur la lutte contre l'insalubrité, la précarité énergétique et le maintien à domicile. Le PETR du Pays Midi Quercy a mis en place l'animation-suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du territoire en signant la convention d'OPAH le 01/07/2011 pour 3 ans et qui a été renouvelée pour la période juillet 2014 à juillet 2015.

Après avoir renouvelé les objectifs quantitatifs fixés pour les 4 ans d'OPAH, à savoir 32 logements de propriétaires bailleurs par an et 60 logements de propriétaires occupants par an, Monsieur le Président présente le bilan du dispositif depuis sa mise en œuvre. Ce sont (chiffres d'avril 2015) :

- **216** logements PO (Propriétaires Occupants) qui ont été réhabilités dont **120** ont bénéficié notamment des aides du programme Habiter Mieux,
- **40** logements PB (Propriétaires Bailleurs) qui ont été réhabilités avec conventionnement,
- **7 243 865 € HT** de travaux qui ont été subventionnés (PB et PO),
- **2 301 396 €** de subventions ANAH qui ont été engagées,
- **523 100 €** d'aides attribuées dans le cadre du programme Habiter Mieux,
- **103 505 €** de subventions attribuées par le Conseil Général aux PO notamment dans le cadre du CLE (Contrat Local d'Engagement)
- **324 083 €** d'aides apportées par l'ensemble des Communautés de Communes aux PO dans le cadre du programme Habiter Mieux et aux PB produisant des logements conventionnés. Dans le détail, pour CCQC = **173 555 €** pour CCTVA = **58 454 €** pour CCQRGA = **72 556 €** pour CCQV = **19 800 €**
- **280 500 €** d'aides apportées par la Région Midi-Pyrénées aux PO et aux PB dans le cadre du Plan Régional « Midi Pyrénées Énergies 2011-2020 ».

Monsieur le Président précise également que le bilan présenté le 9 avril 2015 en comité de pilotage par Jean-Pierre BOUGLON fait apparaître qu'il reste encore du potentiel à réhabiliter. En effet pour le Pays Midi-Quercy, 28 dossiers sont déjà déposés pour l'année 2015 pour une demande de subvention

ANAH et 30 sont en cours de montage. Mais un objectif est d'ores et déjà estimé à 95 dossiers PO dont 75 FART, 15 PO Autonomie et 7 PO Très Dégradés (TD) ou LHI. Pour ce qui est des PB, l'objectif est de 10 dossiers dont 6 PB Moyennement Dégradé (MD) et ASE (Aide de Solidarité Écologique) et 4 PB Très Dégradés (TD) ou LHI qui seront déposés.

Compte tenu du bilan d'OPAH et du prévisionnel déjà repéré, le président propose :

- de prendre acte du bilan d'animation-suivi présenté le 9 avril 2015 lors du comité de pilotage,
- de valider le principe de prolonger d'une année l'animation –suivi du Pays Midi Quercy

Après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan d'animation-suivi présenté en comité de pilotage de l'OPAH du Pays Midi Quercy le 9 avril 2015
- **DECIDE** de prolonger d'une année l'animation-suivi de l'OPAH du Pays Midi Quercy,
- **DECIDE** de reconduire les aides financières conformément à la délibération prise le 07 février 2011
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au programme en apportant, conformément à la délibération n°16 du 07/02/11, (par le biais des Communautés de communes) à savoir de :
  1. de 500 € en complément de l'ASE versée par l'État aux propriétaires occupants.
  2. de 10% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH aux propriétaires bailleurs mettant sur le marché locatif des logements conventionnés
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional).
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action et notamment l'engagement de la tranche conditionnelle 3 « suivi-animation de l'OPAH pour 1 an » du marché de prestation intellectuelle passé avec le cabinet JP BOUGLON, conformément à la délibération N°3 du 25/05/2010.

#### ❖ Information sur procédure SCOT du Pays Midi-Quercy

Il est proposé aux 4 communautés de communes de délibérer afin de déterminer un projet de périmètre de SCoT correspondant au territoire du Pays Midi-Quercy, lors des conseils communautaires qui se tiendront en juin et en juillet 2015 (selon les EPCI). Des modèles de documents ont été préparés par le PETR pour faciliter cette démarche.

Parallèlement, des réunions sur le projet SCOT (non centrées sur la question du projet de périmètre) sont organisées dans chaque communauté de communes du Pays MQ, à l'attention des élus, au cours des mois de juin et de juillet, en collaboration avec la DDT et le CAUE 82.

La réponse sur le dossier de candidature "SCoT ruraux" (cf. candidature adressée par le PETR en janvier 2015) devrait, a priori, être connue dans le courant du mois de juillet.

#### ❖ Information sur Natura 2000

**Information sur la baisse de l'enveloppe financière NATURA 2000 pour l'année 2015 réduit de moitié**. Ceci car un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet régional n'était plus requis au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (pour fonds FEADER) car le programme d'animation 2015 ne sera finalement pas cofinancé par le FEADER ;

Il y a donc nécessité dans ce nouveau contexte de redéfinir le contenu du programme 2015, en tenant compte du montant des cofinancements mobilisables.

*Le Comité syndical est d'accord pour baisser l'enveloppe consacrée au programme d'animation NATURA 2000 pour l'année 2015/2016 à un montant de 16 170€, avec un autofinancement du PETR maintenu à 10% du coût de l'opération.*

### 3. Plan climat énergie PMQ / TEP CV

#### ❖ Délibération globale sur conventionnement, plan d'actions TEP CV

Suite à une poursuite de la mobilisation des collectivités sur la candidature TEP CV du PMQ (notamment 2 réunions à Septfonds le 12/05/15 et le 10/06/15), le PETR est en mesure de proposer un plan d'actions cohérents comprenant un volet d'actions porté directement par le PETR (voir en pièce jointe « annexe 2 distribué en séance) et des projets d'investissement portés par les communes et les EPCI.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**OBJET : SIGNATURE CONVENTION TEPCV AVEC LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE**

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Monsieur le Président précise que cet appel à projet permet de bénéficier d'un fond de 500 000 € qui pourra être augmenté à 2 000 000 € si l'enveloppe de 500 000€ est engagée rapidement.

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy doit signer une convention avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui doit présenter l'ensemble des actions qui seront financées par le fond « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Monsieur le Président propose d'utiliser une partie des 500 000€ pour financer les actions portées par le PETR suivantes :

- Etude méthanisation sur 3 sites du territoire
- Etude sur le potentiel « énergétique » du territoire via un travail de l'ONERA
- Etude sur la structuration de la filière bois énergie via la plateforme bois de Nègrepelisse
- Etude « Projet de territoire développement durable » pour structurer les actions locales reliant économie, social et environnement.
- Achat de vélos électriques pour prêt aux habitants, collectivités et touristes.
- Achat d'une voiture électrique de service.
- Création d'une « plateforme mobilité » pour organiser la mobilité lors d'événements regroupant plusieurs personnes (événement festif, manifestation sportive, réunion importante ...)
- Adhésion du territoire au dispositif « REZO POUCE » permettant de créer un réseau d'arrêts pour le covoiturage.
- Prestation d'animation pour le développement des circuits courts alimentaires sur le territoire dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).
- Prestation d'animation auprès des agriculteurs.

Monsieur le Président propose d'utiliser une grande partie des 500 000 € pour financer des investissements portés par les communes ou communautés de communes, ces actions sont :

- La rénovation thermique de bâtiments publics
- La rénovation thermique de logements communaux
- L'amélioration énergétique des réseaux d'éclairage public.
- L'achat de véhicules électriques

Le plan de financement de cet appel à projet est présenté dans la convention en annexe.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** le plan d'actions global et les actions portées par le PETR du Pays Midi-Quercy
- **VALIDE** le projet de convention présenté en séance et ses modalités financières permettant au PETR de reverser aux communes et EPCI l'aide TEP CV correspondant à leur projet retenu.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention « Territoire à Énergie Positive pour la

Croissance Verte » avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

- ❖ Des précisions ont été apportées sur certaines actions du Plan d'actions TEP CV proposé :
  - L'action 1 « Living Lab » permettra d'avoir une carte énergétique du territoire grâce à des partenariats avec 3 laboratoires de recherche prestigieux basés à Toulouse (CESBIO du CNES ; ONERA ; CEREMA).
  - L'acquisition de vélos électriques permettra d'expérimenter leurs usages dans différents domaines (prestation touristique complémentaire à des hébergements, mobilité des demandeurs d'emploi,...)
  - La priorisation des projets proposés par les communes/EPCI se fera selon le principe :
    - 2 projets maximum/collectivité
    - Si un seul projet, alors il est prioritaire
- Mobilité alternative : Convention avec REZZO POUCE

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE STOP ORGANISE : REZO POUCE**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Monsieur le Président précise que le PETR du Pays Midi Quercy mène des actions relatives à la mobilité depuis 2009.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de faire adhérer l'ensemble du territoire au dispositif « REZO POUCE » proposé par l'association covoiturons sur le pouce.

REZO POUCE est le premier réseau d'autostop organisé en France. À la différence du covoiturage anticipé, avec REZO POUCE on ne prend pas rendez-vous! C'est plus flexible: c'est quand je veux, où je veux. REZO POUCE est né du constat qu'il existe 2 grandes formes de covoiturage :

- le covoiturage anticipé : pour des longues distances, covoiturage ponctuel (ex: faire un Toulouse-Nantes pour aller voir un ami ou de la famille) ; pour des distances moyennes (à partir de 20 kms environ), covoiturage régulier (ex : faire Montauban - Moissac quotidiennement pour aller travailler).
- le covoiturage spontané (ou autostop organisé) : c'est ce que propose REZO POUCE. Le principe est de vous rendre à un "arrêt sur le Pouce" quand vous voulez (tout de suite si vous avez besoin de partir maintenant), sans avoir anticipé votre trajet. Nous avons choisi de parler d'autostop organisé parce que les utilisateurs confondaient REZO POUCE avec le covoiturage anticipé, plus connu.

On parle d'autostop organisé car ce dispositif est plus sécurisé que l'autostop traditionnel.

Le passager fait du stop sur des arrêts identifiés (carte des arrêts) et plus sécurisés (implantation selon critères).

Le passager peut envoyer le numéro de la plaque d'immatriculation et le numéro d'arrêt sur un numéro gratuit qui nous permet de savoir où il a été pris en stop et par qui.

Pour utiliser le réseau, passagers et conducteurs s'inscrivent dans un lieu relais et reçoivent des éléments de reconnaissance dans leur kit mobilité : carte d'utilisateur avec photo, macaron pour les conducteurs, fiche destination pour les passagers.

Par la suite une application smartphone viendra consolider le dispositif.

Le budget prévisionnel de cette action pour 3 ans est le suivant :

	Dépenses		Recettes
Adhésion année 1	3 500 €		
Adhésion année 2	3500 €	TEPCV	9 200 €
Adhésion année 3	3 500 €		
Frais de communication	1 000 €	Auto-financement (PETR)	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'association « covoiturons sur le pouce »
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.
- **AUTORISE** le Président à demander des subventions dans le cadre du fond TEPCV

*Il est donc précisé qu'à travers cette convention, le PETR adhère pour le compte de l'ensemble des 4 EPCI au dispositif « covoiturons sur le pouce », et qu'ainsi chaque collectivité pourra disposer de ce service.*

*Un Kit communication sera ainsi mis à disposition auprès de chaque Commune qui souhaite décliner ce dispositif.*

#### ❖ Délibération sur convention ADEME pour financement de l'animation TEPCV et CEP

La délibération suivante a été adoptée :

#### **OBJET : SIGNATURE D'UN "CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ÉNERGIE-CLIMAT" AVEC L'ADEME**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'ADEME propose au PETR de bénéficier des moyens de soutien et d'accompagnement à l'animation TEPCV proposés par l'ADEME depuis janvier 2015.

Ainsi l'ADEME propose une aide à la concrétisation d'une démarche territoriale énergie-climat déjà engagée, intitulée « Contrat d'Objectifs Territorial Énergie-Climat (COTEC) » qui comprendra pour une durée de 3 ans :

- Une aide forfaitaire pour l'animation, les actions de communication, formation, sensibilisation, aux études-suivi-évaluation, etc. d'un montant maximum de 135 000 euros
- Une aide modulée en fonction du taux d'atteinte des objectifs avec un montant total de 1 € par habitant, soit 50 000 € pour le Pays. Le versement de cette aide est conditionné à l'atteinte d'un minimum de 60% des objectifs fixés

Les aides de l'ADEME, au travers des Contrats d'Objectifs Territoriaux Énergie-Climat (COTEC), seront conditionnées à des engagements ambitieux et à l'élaboration d'une étude de préfiguration préalable.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'ADEME au travers de la signature d'un contrat d'Objectifs Territorial Énergie-Climat pour mener à bien la politique « énergie-climat » du territoire.

Le plan de financement prévisionnel pour 3 ans (2015-2017) de ce Contrat d'Objectifs Territorial Énergie-Climat est le suivant :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Communication	30 000 €	ADEME	185 000 €
Sensibilisation	35 000 €	Etat (via service civique)	11 000 €
Stages, études et expérimentations	30 000 €	Auto-financement (PETR)	49 000 €
Animation énergie-climat	150 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité d'intensifier l'animation « énergie-climat » pour mener à bien le projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
- **VALIDE** le budget prévisionnel pour 3 ans présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME

- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la rédaction du Contrat d'Objectif Territorial Énergie-Climat.
- **AUTORISE** le Président à signer un Contrat d'Objectifs Territorial Énergie-Climat avec l'ADEME.

❖ **Plateforme logement habitat privé :**

- \* Délibération pour convention avec la Maison de l'Emploi Midi-Quercy sur appui aux entreprises

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI MIDI-QUERCY**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme plateforme rénovation énergétique de l'habitat privé. Ainsi, un dispositif sera construit pour accompagner chaque habitant du territoire souhaitant rénover son logement (en complément de l'OPAH) et chaque entreprise du bâtiment afin d'atteindre localement les objectifs du Programme de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

Monsieur le Président propose de signer une convention avec la Maison de l'Emploi Midi Quercy afin de mener les actions suivantes :

- Organisation de Formations aux Économies d'Énergie dans le BATiment (FEEBAT)
- Rédaction d'enquêtes régulière pour observer l'évolution des entreprises du territoire
- Accompagnement des entreprises pour devenir Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)
- Mise en œuvre d'actions de communication à destination des entreprises du bâtiment
- Sensibilisation auprès des entreprises du bâtiment sur l'apprentissage

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de financer cette prestation via la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé.

Le plan de financement prévisionnel de cette prestation sur 3 ans est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Accompagnement des entreprises par la Maison de l'emploi Midi Quercy	21 000 €	ADEME	16 800 €
		PETR du PMQ	4 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** le budget prévisionnel présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaire pour mener à bien la mise en œuvre de cette action.
- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la Maison de l'Emploi Midi-Quercy

- \* Délibération sur nouveau mode d'intervention de l'ADEME

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme plateforme rénovation énergétique de l'habitat privé. Ainsi, un dispositif sera construit pour accompagner chaque

habitant du territoire souhaitant rénover son logement (en complément de l'OPAH) et chaque entreprise du bâtiment afin d'atteindre localement les objectifs du Programme de Rénovation Énergétique de l'Habitat. Le nom de cette plateforme est : « pôle TERMIQUE » pour Pole Territorial de Rénovation de l'Habitat en MIDI QUERCY. Ainsi, un agent sera recruté spécifiquement pour ce projet.

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'ADEME propose au PETR du Pays Midi-Quercy de bénéficier du nouveau dispositif de soutien et d'accompagnement proposés par l'ADEME depuis janvier 2015.

Ainsi l'ADEME propose :

- Une aide forfaitaire d'un montant de 135 000 euros
- Une aide modulée en fonction du taux d'atteinte des objectifs avec un montant total de 50 € par projet accompagné, soit 20 000 € pour le Pays si nous atteignons les 400 rénovations.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'ADEME au travers de la signature d'un contrat.

Le plan de financement prévisionnel de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé est le suivant pour 3 ans (2015-2017):

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Accompagnement des particuliers	180 000 €	ADEME	155 000 €
Communication et sensibilisation	27 000 €	LEADER	77 500 €
Accompagnement des entreprises	31 000 €	Auto-financement (PETR)	70 500 €
Animation plateforme	65 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>303 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>303 000 €</b>

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nouvelle politique d'aide de l'ADEME
- **VALIDE** le budget prévisionnel présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME et du programme LEADER
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé
- **AUTORISE** le Président à signer un Contrat avec l'ADEME.

#### ❖ Information sur évolution de la Mission CEP (Conseil énergie partagé) du PETR :

Une information sur la mission CEP du PETR est proposée pour laquelle 2 conseillers sont dédiés actuellement (M.ALONSO Damien et M. CALMELS Aurélien), qu'il s'agit de conforter pour maintenir la qualité du service rendu.

Une possibilité de financement de l'ADEME sur un poste et l'appui aux projets TEP CV des communes, pourraient permettre une modification des contributions demandées aux communes adhérentes à ce service.

Si ces demandes de financements sont confirmées, il sera proposé d'adapter la participation financière des communes adhérentes.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Demande de subvention pour un nouveau poste de conseiller en énergie partagé**

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Dans ce cadre plus de 28 projets ont été déposés par les communes.

Monsieur le Président rappelle que depuis 2010, le Pays Midi Quercy s'est doté d'un service de conseil en énergie partagé.

En 2013, après 4 années de fonctionnement du service, l'ADEME a mis à disposition du territoire le logiciel GEPWEB qui permet un suivi des consommations énergétiques communales via internet. Cependant ce logiciel nécessite un surcroît de travail pour les communes qui ont déjà bénéficié d'un diagnostic avant 2013.

Actuellement, le service est financé à 100% par les communes adhérentes et permet de financer l'équivalent d'un temps plein.

Le surcroît de travail apporté par l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » et la mise en œuvre de GEPWEB nécessite de consolider l'effectif à 2 équivalents temps plein.

Ainsi, le Président propose de solliciter l'aide de l'ADEME pour la mise en œuvre de ce nouveau poste de « conseiller en énergie partagé » dédié au projet TEPCV et à GEPWEB pour trois ans.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour 3 ans est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Salaire chargé	93 000 €	ADEME (64%)	72 000 €
Frais de déplacements	5 000 €	Auto-financement (36%)	41 000 €
Frais de structure	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>113 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 000 €</b>

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** le budget prévisionnel présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

#### ❖ Démarche circuits courts de proximité :

- \* Délibération pour convention avec l'Association de Développement Rural du Pays Midi-Quercy sur l'animation d'un PAT

La délibération suivante a été adoptée :

#### **OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DU PAYS MIDI-QUERCY ET LE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY**

Monsieur le Président rappelle que le Pôle d'Équilibre Territorial Rural vient d'être choisi par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

La candidature du Pays Midi-Quercy propose de réaliser la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire inspiré de la réponse à l'appel à projet « Programme National Alimentaire », le développement du signe de reconnaissance territorial ainsi qu'une étude d'opportunité d'un équipement structurant collectif de proximité : plateforme locale de distribution et d'achat, et/ou légumerie et/ou atelier de transformation en lien avec la restauration hors domicile (RHD).

Dans ce cadre, il est proposé de conventionner avec l'Association de Développement Durable du Pays Midi Quercy, acteur engagé dans le développement de projets structurants pour le secteur agricole et dont le périmètre d'action correspond au territoire du Pays Midi Quercy. La mission consiste à initier un Projet Alimentaire de Territoire, qui comprendra entre autre :

- la poursuite de l'animation du Signe de Reconnaissance Territorial,
- La structuration d'un réseau d'acteurs locaux autour de l'alimentation/circuits de proximité
- La mise en place d'une étude auprès de la restauration hors domicile, intégrant également une phase d'étude de faisabilité d'une plateforme collective de distribution/achat de produits alimentaires locaux et/ou légumerie et/ou atelier de transformation)
- La coordination d'un programme global d'animation concernant l'alimentation/circuits de proximité,
- La collaboration sur les projets de coopération régionale et internationale portés par le PETR Midi Quercy, y compris le projet ECOSYAL 2.

La convention est initialement prévue pour une durée d'un an, à compter de début septembre 2015 à fin Août 2016.

Le plan de financement prévisionnel global de cette opération portée par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural Midi Quercy serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement et prestations	30 000€	TEP-CV (80%)	24 000€
		Autofinancement	6 000€
<b>TOTAL</b>	<b>30 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le lancement de cette opération, inscrite dans l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
- **SOLLICITE** les cofinancements prévus dans le plan de financement présenté dans le cadre du conventionnement TEP CV
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'Association de Développement Rural du Pays Midi Quercy ainsi que tout document concernant cette action

❖ *M.RAEVEN a rappelé l'historique de l'association ADR MQ qui depuis les années 90 a porté des projets d'animation et de sensibilisation sur des thématiques conjointes du PMQ (LEADER I; intégration bâtiments agricoles via charte paysagère; installation agricole; charte du bien vivre ensemble; PCET...). A présent, l'association souhaite reprendre la thématique Projet alimentaire de territoire pour poursuivre la dynamique de valorisation des circuits courts initiée par le PMQ.*

*Il a également précisé qu'un nouveau président de l'association ADR MQ a été élu en juin 2015 : M.MASSEREY Pierre, exploitant agricole (arboriculture) à Génébrières, qui prend donc la suite de M.RAEVEN Pierre qui a œuvré pendant près de 25 ans.*

*M.MAFFRE Christian a conforté se positionnement de l'ADR MQ en précisant que le développement des circuits courts de proximité (CCP) rendra le territoire plus viable.*

*M.DURAND a soutenu ce programme, particulièrement ce qui concerne le développement d'outils structurants pour les CCP (plateforme distribution, approvisionnement local des cantines, ateliers de transformation..) et moins ce qui concerne l'animation de signe de reconnaissance territorial qui lui semble moins efficace.*

#### 4. INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement de la convention DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour 2015

La délibération suivante a été adoptée:

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY AU DLA 82 POUR L'ANNEE 2015**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°5 du 10 juillet 2014 une convention a été signée, dans le cadre du DLA, avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) dont le siège social est situé à la Maison des sports à Labège (31319). Ce dispositif a pour but l'accompagnement des structures dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses associations du territoire ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui était mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82 moyennant une participation financière du PETR de 3 300 €.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) ainsi que tout document concernant cette action

- Information sur l'action de l'ADEFPAT en PMQ ces dernières années.

*Mme DANTHEZ Florence, élue référente du PETR pour l'ADFPAT a présenté le bilan de l'intervention ADEFPAT ces dernières années en MQ, en mettant en exergue les thématiques les plus concernées par ces accompagnement en formation-développement (tourisme, culture, services innovants) ;*

- Rappel sur la plateforme épargne participative : [www.Boost.midiquery.fr](http://www.Boost.midiquery.fr)

*M.Darbois a évoqué le dernier projet en ligne qui peut encore être soutenu :  
« L'école de la forge à Nègrepelisse », portée par M.RAYNAL*

- Rappel sur l'Atelier sur la participation du 09 juillet 2015 à Monteils

- *La participation du PETR du PMQ aux instances de gouvernance de l'ADT (Agence Département du Tourisme) a été évoquée. Il a été proposé de désigner un élu référent du PETR dans les jours qui viennent pour notamment siéger au collège 5 « institutionnels » : Mme MARTINEZ Ghislaine, Maire de Laguépie, a finalement accepté d'être l'élue référente du PETR pour l'ADT 82.*